



CERTIFICAT

FCA – FEED CHAIN ALLIANCE

✓ Décerné à :

SAMIN

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES SABLES ET MINÉREAUX

Exploitation de Chanac

Lieu-dit Gros Haut

FR – 48230 CHANAC

✓ Avec adresse de facturation à : **Avenue Malvesin, 18 à FR-92403 COURBEVOIE**

✓ Pour les activités suivantes :

	CODE FCA	CHAPITRE FCA
Production et mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produites dans l'entreprise.	GP	AC-01
		AC-02
		BC-01
		BC-02

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG.

N° du certificat : **04 – 759.01** (édition 01)

Date de délivrance : 9 février 2016

Date d'entrée en vigueur : 9 février 2016

Ce certificat est valable jusqu'au 8 février 2019.

Pour PROMAG,


Hélène TASIAUX
Responsable Certification



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
rue André Féher, 1 B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. : +32 (0)84 46 03 46 Fax. : +32 (0)84 46 03 47
info@promag.be www.promag.be



099-QMS
099-PROD